

Organisation générale et déroulement

- 1 Les candidatures et inscriptions sont reçues à partir de décembre
- 2 Les évaluations d'entrée-Positionnement sont organisées chaque mois.
- 3 Ouverture du cycle : Juin 2009
- 4 Stage en entreprise de 6 semaines en juillet-août 2009
- 5 Formation au Centre : 1500 Heures
de juin 2009 à juillet 2009 puis de fin août 2009 à fin juin 2010

Coût de la formation

Cas des personnes en Congé-Individuel de Formation : C.I.F.

Les frais de formation sont en principe pris en charge par un fonds mutualisateur :

F.A.F.S.E.A., F.A.F.C.A., F.O.N.G.E.C.I.F., etc ...

Les personnes concernées doivent, **dès leur inscription**, informer le Centre de leur projet de C.I.F, pour construire la demande de financement. Il en est de même pour les personnes qui sont en reconversion militaire ou agricole.

Cas des autres stagiaires

Les stagiaires participent aux frais de formation. Prévoir 600 € pour la totalité de la formation.

Rémunération et Protection Sociale

Les stagiaires bénéficient d'une rémunération **qui dépend de la situation antérieure et de l'expérience professionnelle de chacun.**

■ Cas d'une pratique professionnelle supérieure à 6 mois.

Les personnes indemnisées par l'ASSEDIC au titre de l'allocation de base peuvent prétendre à l'**A.R.E.F. (Allocation d'aide au Retour à l'Emploi par la Formation)**.

Les autres stagiaires sont pris en charge par le **C.N.A.S.E.A.** sur des crédits mis à disposition par le Conseil Régional des Pays de la Loire (environ 667,02 €).

■ Cas d'une activité professionnelle inférieure à 6 mois.

Ces personnes sont considérées comme des primo-demandeurs d'emploi. La rémunération mensuelle est d'environ 320,20 €.

Toutes les personnes qui suivent un stage de formation professionnelle **sont affiliées à un régime de protection sociale :**

- pour les accidents du travail et maladies professionnelles,
- pour l'assurance maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse et prestations familiales.

Repas et Hébergement

Il est possible de prendre les repas au self-service du Lycée, et de loger au C.F.P.P.A. aux tarifs 2009 suivants :

Repas

- ⇒ déjeuner 4,39 €
- ⇒ dîner 3,64 €

Hébergement

Chambre individuelle
(petit déjeuner compris)
loyer : 178 € mensuel

Une caution de garantie, d'un montant de 75€, vous sera demandée pour la chambre.

Comment s'inscrire

Les dossiers de candidatures sont à retirer auprès du secrétariat du CFPPA ou sur le site internet :

HTTP : //www.cfppa-angers.com.

Renseignements et contacts

C.F.P.P.A du Fresne

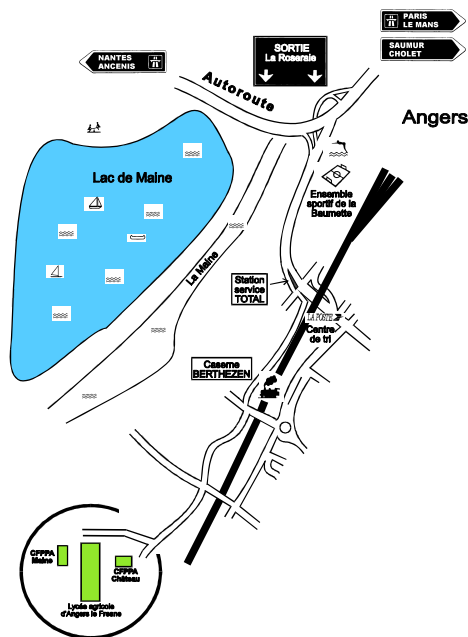
BP. 43627

49036 – ANGERS CEDEX

(☎ 02 41 68 60 03 - ☎ 02 41 68 56 62)

e.mail : cfppa.angers@educagri.fr

SITE du Fresne - Plan d'accès



Fonds social européen



Enseignement agricole
Formations grandeur nature



C.F.P.P.A. LE FRESNE



Brevet de Technicien
Supérieur Agricole
« Aménagements Paysagers »

Centre de **F**ormation **P**rofessionnelle
et de **P**romotion **A**gricole
d'Angers Le Fresne

Le C.F.P.P.A du Fresne organise avec le concours du Conseil Régional des Pays de la Loire et du Fonds Social Européen, une formation qualifiante, le :

Technicien Supérieur Agricole en Aménagements Paysagers »

Cette formation, organisée dans le cadre de la Formation Continue, s'adresse à des adultes pouvant justifier d'au moins 1 an d'activité professionnelle.

Objectifs

La formation se fixe deux objectifs :

☞ **préparer un diplôme de niveau III : le B.T.S.A.**

☞ **préparer à des emplois :**

chef d'équipe, chef de chantier, technicien territorial des collectivités locales, technico-commercial, enseignant, formateur, éducateur, collaborateur d'ingénieurs ...

Conventionnement

Cette formation est conventionnée et financée par le **Conseil Régional des Pays de Loire** qui prend en charge :

- ☞ les frais de fonctionnement du stage
- ☞ les frais de rémunération et de protection sociale pour une partie des stagiaires

Dispositifs de la formation

La formation comprend :

- ☞ un stage en entreprise d'une durée de 6 semaines
- ☞ une formation au Centre de 1.500 heures qui peut être précédée d'une préformation **facultative** par correspondance assurée par le C.N.P.R. de Marmilhat.

Conditions d'admission

- ☞ justifier de 12 mois de pratique professionnelle et d'un diplôme : B.T.A., B.T. (certaines options), Bac Pro (certaines sections), Bac Techno et Bac Général (certaines séries), D.A.E.U. (série scientifique)
- ☞ ou justifier de 24 mois de pratique professionnelle
- ☞ satisfaire à l'évaluation d'entrée (validation de projet)
- ☞ ne pas être en situation de stages successifs
- ☞ résider – sauf dérogation – en Pays de Loire, Centre ou Bretagne (*cette dernière condition ne concerne pas les personnes en C.I.F.*)



Référentiel de la formation

ARCHITECTURE DU TRONC COMMUN AUX BTS

D1 - Traitements des données et informatique	
D1.1 Mathématiques appliqués - statistiques	D1.2 Informatique
D2 - Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	
D2.1 Langue vivante	D2.2 Techniques d'expression, d'animation et de documentation
D3 - Environnement Économique	
D3.1 Économie générale et droit du travail	
Stage en entreprise de 6 semaines Module d'Initiative Locale : 60 heures	

ARCHITECTURE SPECIFIQUE AU BTS « AMENAGEMENTS PAYSAGERS »

D3 - Environnement économique	
D3.2 Acteurs politiques et modes de gestion de l'aménagement paysager	D3.3 Approche historique et culturelle du paysage et de l'aménagement
D4 - Enseignements scientifiques et techniques	
D4.1 Le végétal et son environnement	D4.2 Études préalables à un aménag paysager
D4.3 Le projet d'aménagement paysager	D4.4 Travaux de création et d'entretien d'aménagement paysager
Module au choix en fonction du stage	
D4.5 Planification, gestion et maîtrise d'œuvre d'aménagements paysagers	D4.6 Pratiques plastiques et communication

ÉPREUVES D'EXAMEN / VALIDATION DES ACQUIS

L'examen conduisant à la délivrance du **B.T.S.A.** comporte deux groupes d'épreuves coefficientées, écrites, orales et pratiques. Chacun des groupes rassemble la moitié du total des coefficients.

ÉPREUVES DU PREMIER GROUPE

Épreuves	Coeff	Nature	Durées
Épreuve 1 Expression française et culture socio-économique	5	écrite	3 h 30
Épreuve 2 Épreuve scientifique et technique	7	écrite	5 h
Épreuve 3 Rapport de stage	8	Écrite et orale	45 min
Total des coefficients	20		

ÉPREUVES DU DEUXIÈME GROUPE

ÉPREUVES	Coeff	Nature	Durées
Épreuve A Traitements de données	3	écrite	3 h
Épreuve B Projet écrit d'un produit de communication	3	écrite	3 h
Épreuve C Langue vivante	3	orale	50 min
Épreuve D Eco. générale et approche socio-économique, historique et culturelle du paysage	3	écrite	3 h
Épreuve E Épreuve professionnelle	8	orale	1 h 30
Total des coefficients	20		

Validation des Acquis

Les épreuves conduisant au diplôme peuvent s'obtenir :

☞ **avant la formation**

☞ par V.A.A. (Validation d'Acquis Académiques = équivalence avec un diplôme). Cette disposition concerne les personnes titulaires d'un diplôme de niveau III qui peuvent être dispensées des épreuves du tronc commun.

☞ par V.A.E. (Validation d'Acquis par l'Expérience).

☞ **en cours de formation**

Le Centre est habilité pour conduire les épreuves du 2^{ème} groupe en Contrôle Certificatif en cours de Formation (**C.C.F.**).

☞ **en fin de formation**

les épreuves du 1^{er} groupe se passent en évaluation finale.

Évaluation d'entrée/Validation de Projet

Les candidats sont invités à satisfaire à une évaluation d'entrée et à une validation de projet qui comprend :

☞ **Une phase écrite**

- Synthèse et analyse de documents à caractères généraux
Ces épreuves sont de niveau du deuxième cycle des études secondaires. Il n'y a pas de programme de référence.

☞ **Un entretien d'une durée d'environ 30 mn.**

Cet entretien a pour objet d'échanger sur le projet professionnel du candidat et de vérifier son adéquation avec le projet de formation, de repérer les pré-acquis, de préparer le parcours de formation et d'évoquer les aspects administratifs et statutaires.

☞ **Examen du dossier de candidature** notamment sous l'angle des formations réalisées, des diplômes obtenus et de l'expérience professionnelle.

